Image not found or type unknown

Mensualité totale alors que pret pas tout débloqué

Par **Louele**, le **12/05/2015** à **11:07**

Bonjour,
Nous faisons construire une maison neuve et nous avons souscrit un prêt immobilier. Lors de nos rendez-vous, la banquière nous a proposé deux possibilités (nous avons 28000 euros à taux zéro, nous empruntons en tout 134000 euros environ) :
Soit on ne paye que les assurances la première année puis (approximativement) 500 euros pendant 13 ans puis 800 euros pendant 12 ans.
Soit on lisse le prêt et payons 600 euros pendant 14 ans puis 570 pendant 11 ans. (données approximatives)
Nous avons choisi la deuxième solution même si on commençait de payer dès la première année car s'agissant d'une construction, les mensualités seraient échelonnées puisque les fonds seraient débloqués au fur et à mesure des travaux.
Or, depuis le début du remboursement il y a deux mois, nous payons 600 euros, soit la mensualité maximum alors que nous n'avons pas tout débloqué l'argent !
La banquière me dit que c'est ce que nous avions choisi, de rembourser maintenant et que ça n'aurait pas pu être échelonné. En gros, on rembourse tout l'emprunt pendant que l'argent non debloqué travaille tranquillement à la banque... Est-ce que c'est légal ? (je vous avoue qu'une année entière avec deux loyers ça va être tendu financièrement...)
Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés